
COMMUNIQUE DE PRESSE

Protection des collégiens, soutien aux associations et exemplarité des élus.

24 septembre 2021

Ce vendredi 24 septembre, les nouvelles orientations proposées par Olivier Amrane ont été votées en séance plénière. Le nouvel exécutif a décidé de prendre des mesures fortes en direction de la jeunesse. Tout d'abord en « sanctuarisant » les collèges dans un souci de protection des élèves mais aussi en accompagnant la relance du tissu associatif ardéchois en incitant financièrement les collégiens à la reprise d'une activité sportive ou culturelle.

PROTECTION DES COLLEGIENS ET SÉCURISATION DES COLLÈGES

C'est la première des priorités présentées ce vendredi 24 septembre par l'exécutif départemental.

Dès cet été, le Département de l'Ardèche a interrogé les chefs d'établissements ardéchois pour leur proposer l'installation de purificateurs d'air. A l'instar de ce qui a été fait dans les lycées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, **le conseil départemental financera l'acquisition de ces épurateurs d'air** pour les collèges publics et privés jusqu'à 4 000 €. **Cela représente un budget de 150 000 €.**

-*« Cette rentrée scolaire est encore marquée par la crise sanitaire, nous devons être vigilants et prendre toutes les mesures de protection nécessaires pour nos enfants »,* insiste Olivier Amrane.

La nouvelle majorité départementale met aussi l'accent sur la sécurité. **Un plan de sécurisation de 3M€ est déployé sur la durée du mandat**, alors que pas un euro n'avait été dépensé sur la sécurité depuis 23 ans.

Là encore c'est sur le terrain cet été, au cours de discussions avec les chefs d'établissements et les agents départementaux, que le président du Département a pu recenser les besoins en matière de sécurisation. Un exemple avec le collège Le Laoul à Bourg-Saint-Andéol où la situation n'est plus tenable. Une équipe du Département a été mobilisée au mois d'août pour élaguer une haie et réparer un grillage détérioré depuis trop longtemps. Lors d'une de ses visites, le président Olivier Amrane a pu constater que d'autres travaux de sécurisation s'avéraient nécessaires sur l'enceinte de l'établissement. Ils seront rapidement engagés.

Dans le cadre de ce plan de sécurisation, un diagnostic est en cours dans chaque établissement.

L'action du Département se portera prioritairement sur 4 collèges : le collège Le Laoul à Bourg-Saint-Andéol, le collège de la Boissière à Villeneuve-de-Berg, le collège Henri Ageron à Vallon Pont d'Arc et le collège du Sacré Cœur à Annonay. **La sécurisation consistera dans le renforcement du périmètre de protection** (clôtures, portails...), **l'installation de caméras de vidéo-protection** dans chaque collège, **la mise en place de systèmes d'alarme anti-intrusion et le développement de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)** en cas de besoin. Seuls 2 collèges publics sur 24 sont complètement équipés d'un système d'alarme anti-intrusion. Ces mesures viennent en complément des annonces de la Région Auvergne-Rhône-Alpes visant à sécuriser les transports scolaires et les abords des établissements.

Contact : Virginie Perrin 06 78 29 22 89 / Corine Fontanarava 06 82 83 25 22
com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

BONUS ASSOCIATIONS

C'est un signal fort aux collégiens et à leurs familles en cette rentrée 2021. **Le Département accorde une aide exceptionnelle de 60€ à chaque collégien qui en fera la demande, dans le cadre de son inscription dans une association sportive ou culturelle ardéchoise.**

-*"C'est un coup de pouce aux familles, pour leur pouvoir d'achat, et c'est aussi une incitation à réinvestir les associations de notre département qui sont des acteurs du lien social et qui contribuent à la vitalité de nos communes"*, plaide Olivier Amrane. **Un budget de 250 000 € est ainsi débloqué.**

Ce **"Bonus Associations"** sera **majoré de 20€**, le portant ainsi à 80€, **pour les collégiens en situation de handicap.** *"La première compétence du Département, c'est la solidarité. Nous devons porter une attention particulière aux plus fragiles, et les personnes handicapées en font partie. C'est une manière de renforcer notre soutien à leur égard"*, précise Ingrid Richioud, vice-présidente du Département en charge de l'éducation et de la jeunesse.

Ce dispositif a vocation à doper les inscriptions dans les associations sportives et culturelles ardéchoises.

-*"La relance du monde associatif est clairement une priorité départementale car la crise sanitaire a un impact lourd sur l'ensemble des associations"*, insiste Christian Féroussier, vice-président du Département en charge de la vie associative, des sports et de la culture.

Des Assises de la vie associative seront également lancées en novembre. Elles prendront la forme de réunions territorialisées dans le tout département afin de mobiliser un maximum d'acteurs du monde associatif : dirigeants, bénévoles, entraîneurs, etc. Un rendu sera fait à l'Hôtel du Département au début de l'année 2022 avec des annonces fortes en matière de simplification des dispositifs existants.

EXEMPLARITÉ DES ÉLUS

Dès le 1er juillet dernier, la nouvelle majorité départementale a engagé un travail de fond pour trouver des sources d'économies et instaurer une plus grande exemplarité des élus départementaux. Ce plan d'économies de 700 000 € à l'échelle du mandat s'est concrétisé par :

- un exécutif limité à 8 vice-présidents ;
- une commission permanente réduite à 24 membres ;
- une réduction du nombre de collaborateurs de cabinet ;
- un fonctionnement des élus plus économe (non reconduction systématique des téléphones portables aux VP).

Aujourd'hui, l'exécutif départemental amplifie ce mouvement vers l'exemplarité avec **l'adoption d'un nouveau règlement intérieur.** Ce dernier a fait l'objet d'une réflexion commune dans le cadre d'un groupe de travail associant des élus de l'opposition et piloté par Sandrine Genest, 1^{ère} vice-présidente du Département de l'Ardèche. **Ce règlement instaure un système d'abattement des indemnités plus rigoureux afin de lutter contre l'absentéisme des élus.**

La nouvelle majorité départementale a également souhaité redonner toute leur place aux commissions thématiques qui sont le lieu d'étude de fond des dossiers. Elles se réuniront systématiquement avant chaque assemblée plénière et chaque commission permanente.

Il y a quatre commissions thématiques :

- Commission Administration générale, Ressources humaines et Finances
- Commission Attractivité, Vie associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du territoire
- Commission Solidarités, Santé, Enfance, Autonomie et Handicap
- Commission Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique

Contact : Virginie Perrin / Corine Fontanarava
com@ardeche.fr

